



Commentry

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ORGANISATION D'ATELIERS D'ÉTÉ

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté municipal du 28 mars 2026 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1^{er} adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,
Vu l'avis de la police municipale,

Considérant la demande présentée par le service jeunesse de la ville de Commentry pour l'organisation d'ateliers d'été le 30 juillet 2026, le 13 août 2026 et le 20 Août 2026 et nécessitant l'installation de barnums sur le domaine public,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le service jeunesse, dans le cadre de leurs ateliers d'été est autorisé à installer des barnums, tables et chaises sur le domaine public :

- **le jeudi 30 juillet 2026**, Place Verte de 15h à 18h
- **le jeudi 13 août 2026**, Parc de la Mine de 15h à 18h
- **le jeudi 20 août 2026**, esplanade du bois de 15h à 18h

Article 2 : Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du 22 mai 2026.

Article 4 : Madame la directrice générale des services de la Commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, les agents de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Commentry,
ma ville de demain

Hôtel de ville de Commentry
Place du 14 Juillet
03600 COMMENTRY
☎ 04.70.08.33.31
🌐 www.commentry.fr
📱

Fait en Mairie de COMMENTRY,
Le vingt-un mai deux mille vingt-six,
Pour Le Maire
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,
Thierry VERGE

